

KENSTRIVADEGOU SONEREZH AR VRO

MENEZ MEUR - HANVEC

Dimanche 1 juillet 2007

PAPERENN ENSKRIVA

BULLETIN D'INSCRIPTION

BINIAOUER EN E HUNAN

A renvoyer avant le **17/06/2007**

à B.A.S 29

55, impasse de l'Odet

29000 QUIMPER

Tél & Fax : 02.98.90.41.53

email: bas29@wanadoo.fr

SOLISTE CORNEMUSE

Anv Anv bihan / Nom Prénom: _____

Chomele'ch / Adresse : _____

Pellgomz / Téléphone : _____

Deus bagad / Bagad d'origine : _____

Email : _____

Date de naissance : _____

Rummad dibabet / Catégorie choisie :

+20 ans A B

-20 ans A B

- 15 ans A B

Giz Breiz / Breton et/ou

Giz Bro / Ecosais

Skoz Giz Bro Iwerzon / Irlandais (open uniquement)

PIOBAIREACHD

BINIOU KOZ

Nombre de repas de 2 €: x 2€=

à l'ordre de BAS29 à l'inscription pour les participants uniquement

Accompagne un soliste batteur

Nom du batteur :

	+20 ans Né(e) avant le 1 ^{er} juillet 1987		- 20 ans Né(e) entre le 1 ^{er} juillet 1987 et le 1 ^{er} juillet 1992		- 15 ans Né(e) après le 1 ^{er} juillet 1992	
	A	B	A	B	A	B
Musique Bretonne	Suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 7 minutes dont au moins la moitié composée de danse.	suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 5 minutes dont au moins la moitié composée de danse.	suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 5 minutes dont au moins la moitié composée de danse	suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 4 minutes dont au moins la moitié composée de danse	suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 4 minutes dont au moins la moitié composée de danse	marche ou d'une danse bretonne. La durée de la prestation sera au maximum de 3 mn.
Musique	suite de compétition « March, Strathspey, Reel »	suite de compétition « March, Strathspey, Reel »	suite de compétition « March, Strathspey, Reel	marche (2/4, 3/4, 6/8, retraite) ou hornpipe à 4 parties et jig à 4 parties	marche (2/4, 3/4, 6/8, retraite) ou hornpipe à 4 parties et jig à 4 parties	marche (2/4, 3/4, 6/8, retraite) ou hornpipe à 2 parties
Musique	suite composée, au choix : slow air, hornpipe, jig, reel, marche L'ordre des enchaînements est libre. La durée de la prestation sera au maximum de 7 minutes dont au moins la moitié composée de danse.		<div style="border: 1px solid black; padding: 10px;"> <p>Les résultats seront annoncés de façon globale, les prix seront attribués aux premiers de chaque épreuve et au tiercé gagnant du classement général, toutefois les classements détaillés seront à la disposition des concurrents.</p> </div>			

Article 1

Ce concours s'adresse aux solistes de cornemuses écossaises **inscrits avant la date limite fixée par BAS 29**. Les concurrent(e)s devront utiliser une cornemuse écossaise en si bémol ou en do. Le concours de solistes cornemuse est constitué de 6 catégories déterminées en fonction de l'âge et du niveau d'expérience des concurrents ainsi que d'une catégorie « Piobaireachd ».

Les catégories A sont réservées aux solistes confirmés

les catégories B sont réservées aux solistes débutants ou moins expérimentés.

Un(e) concurrent(e) ne peut se présenter à la fois dans les catégories A et B. Les concurrent(e)s peuvent se présenter en « musique bretonne » et / ou « musique écossaise » pour les catégories A et B, et / ou en « musique irlandaise » pour la catégorie +20A. Toutefois, un(e) concurrent(e) est autorisé(e) à concourir dans une tranche d'âge supérieure s'il le(la) souhaite. Cependant dans ce cas, il(elle) ne peut se présenter dans sa tranche d'âge d'origine.

Les concurrent(e)s ayant été primé(e)s (les trois premiers) dans les catégories B lors de précédents concours organisés par B.A.S. Penn Ar Bed doivent obligatoirement se présenter en catégorie A.

Article 2 Catégories et répertoires à présenter (Voir tableau)

PIOBAIREACHD

Ouvert à tous les solistes cornemuse. Chaque concurrent devra interpréter une pièce de Piobaireachd de son choix.

Article 3 Chaque prestation sera exécutée sans interruption.

Article 4 Les décisions du jury sont sans appel. Le non respect du règlement par un concurrent pourra être sanctionné par le déclassement de ce dernier. L'ordre de passage sera tiré au sort et communiqué aux concurrents le matin du concours.